

SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

LUNDI 13 JUILLET 2026

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3 PROCÈS-VERBAUX
3.1 Séance ordinaire du 8 juin 2026
3.2 Séance extraordinaire du 18 juin 2026
3.3 Séance extraordinaire du 22 juin 2026
4 RÈGLEMENTS
4.1 Règlement (2026)-73-1 modifiant le règlement (2022)-A-73 relatif au traitement des élus municipaux - adoption de règlement
4.2 Règlement (2026)-A-78-14 modifiant le règlement (2022)-A-78 relatif au stationnement et à la circulation - avis de motion et dépôt du projet de règlement
5 ADMINISTRATION
5.1 Rapport mensuel de la direction générale - dépôt
5.2 Ordonnance de vente pour taxes et mandat
5.3 Déclaration des intérêts pécuniaires - modifications
5.4 Nomination d'un percepteur des amendes et d'un juge de paix - cour municipale
5.5 Audit de performance de la CMQ - gestion des stocks - dépôt
6 RESSOURCES HUMAINES
6.1 Liste des personnes engagées - dépôt
6.2 Embauche régulière d'une coordonnatrice des communications - Service des communications et des relations citoyennes
6.3 Signature de la lettre d'entente 2026-02-POM - paiement de l'indemnité dans certaines situations et règlement du grief no 2026-02-POM
6.4 Signature de la lettre d'entente 2026-03-POM - création de fonction
6.5 Signature de la lettre d'entente 2026-04-POM projet pilote - double emploi - pompiers
6.6 Signature de la lettre d'entente 2026-09-CSN - modification temporaire pendant la période estivale
7 GESTION FINANCIÈRE
7.1 Liste des comptes à payer
8 URBANISME

9 INFRASTRUCTURES	
9.1	Remplacement des modules de jeux au Parc Daniel-Lauzon - contrat
9.2	Fourniture d'un balai de rue - contrat
9.3	Vente d'actifs municipaux
9.4	Demande d'autorisation au ministère des Transports et de la Mobilité durable - relocalisation de l'arrêt d'autobus no 141 et aménagement d'un abribus
9.5	Chemin de détour pour réalisation de travaux sur la route 117 - demande d'autorisation du MTMD
9.6	Programme Fonds pour bâtir des collectivités fortes - autorisation de signature
10 ENVIRONNEMENT	
10.1	Programme de subvention aux associations de lacs - Préservation Lac-Tremblant-Nord
11 CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE	
11.1	Autorisation d'événement
12 INCENDIE	
12.1	Mise à niveau du camion-échelle - contrat
13 TRANSITION DURABLE	
14 RAPPORT	
15 ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE	
15.1	Dépôt de correspondance
16 AFFAIRES NOUVELLES	
17 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL	
18 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL	
19 LEVÉE DE LA SÉANCE	



**RÈGLEMENT (2026)-A-73-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2022)-A-73 RELATIF AU TRAITEMENT DES ELUS
MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 mai 2026 que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Le conseil décrète la disposition suivante :

1. Ajout de l'article 3.1

3.1 En compensation de ne pouvoir participer au Régime de retraite des élus municipaux (RREM) en raison de l'âge, une rémunération additionnelle 16,21 %, équivalant au taux de cotisation des élus au RREM multiplié par 337 %, sera ajoutée au salaire de ces élus. Aucune allocation de dépense ne sera calculée sur ce montant, et le maire de la municipalité reconstituée n'y a pas droit. La rémunération additionnelle sera ajustée advenant une modification des % de participation au RREM.

2. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux lois applicables.

L'article 3 prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2026.

Pascal De Bellefeuille
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

Avis de motion	2026-05-11
Dépôt du projet de règlement	2026-05-11
Adoption du règlement	2026-07-13
Avis public d'entrée en vigueur	2026-07-22



**PROJET DE RÈGLEMENT (2026)-A-78-14 MODIFIANT LE RÈGLEMENT (2022)-A-78
RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION**

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 juillet 2026 et que le projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'annexe 1 (Stationnement interdit en tout temps)

L'annexe 1 est modifiée par :

1° L'abrogation de la ligne 5.

2° L'ajout de la ligne suivante dans le tableau « **Stationnement interdit en tout temps** »

BISSON	2 CÔTÉS	10m AU NORD DE L'ENTRÉE CHARRETIÈRE DU 509 BISSON	L'ENTRÉE CHARRETIÈRE DU 850 RUE DU CAP
--------	---------	--	--

»;

3° La modification de la ligne 10 par le remplacement de 15m de l'intersection avec Albert par « 15m au nord de l'intersection avec Allbert ».

4° L'abrogation de la ligne 11.

2. Modification de l'annexe 16 (Limite de vitesse)

L'annexe 16 est modifiée par :

5° La modification de la ligne 336 par le remplacement de 40km/h par : « 30km/h ».

Ville de Mont-Tremblant
Projet de règlement (2026)-A-78-13

3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal De Bellefeuille
Maire

Claudine Fréchette
Greffière

Avis de motion	
Dépôt du projet de règlement	
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur	